



Fiche technique N° LA3521
29-10-2019

Annule et remplace les éditions
précédentes

Application après préparation sur
supports conformes aux D.T.U. 59.1 et
42.1

- **Plâtres et Dérivés :**
Plâtre - Plaques de plâtre cartonnée - Enduit de plâtre
- **Maçonneries neuves :**
Béton ragréé – Enduit de ciment –
Fibrociment – Béton cellulaire – Mortier –
Briques
- **Anciennes peintures acryliques**

laurtherm primaire

Primaire d'accrochage pour notre
système CONFORT THERMIQUE

INTERIEUR / EXTÉRIEUR
8 à 10 m²/ L



*Information sur le niveau d'émission de
substances volatiles dans l'air intérieur,
présentant un risque de toxicité par inhalation,
sur une échelle de classe allant de A+ (très
faibles émissions) à C (fortes émissions).

Fonction :

Peinture d'impression servant de base d'accrochage pour maçonneries neuves et anciennes peintures en bon état, destinée à être recouverte par laurtherm intérieur ou laurtherm extérieur. Formulée à base de résine acrylique en phase aqueuse renforcée au quartz.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2

Destination : INTERIEUR / EXTÉRIEUR

Surfaces murales après préparation du support.

Qualités dominantes :

- **Consolide les fonds de maçonnerie et les anciennes peintures.**
- **Forme un film insaponifiable (non alcalin).**
- **Microporeux (respecte l'hygrométrie du support).**
- **Son aspect mat rugueux facilite son recouvrement.**

Caractéristiques pratiques :



= 8 à 10 m²/L (selon le support)



= 1 h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** blanc cassé
- **Aspect :** mat rugueux
- **Matériel :** brosse ou rouleau
- **Dilution :** 5 à 10 % d'eau sur fonds poreux
- **Nettoyage du matériel :** Eau
- **Conditionnement :** 3 L - 15 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité :** 1,35 à 1,45
- **Extrait sec (pondéral) :** 59 à 63 %
- **Taux de brillance à 60° :** < 5
- **Teneur en COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/g) :** 30 g/l (2010).
Ce produit contient max 30 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées**, poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
- **En extérieur, si présence de mousses, champignons ou algues**, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec notre **THELOCIDE**. En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer notre **THELOCIDE**, puis laisser sécher sans rincer.
Voir la fiche technique du produit cité.

Application :

- **Après les travaux de préparation des supports décrits ci-dessus**, sur fonds propres, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1 ou 42.1 pour les produits imperméables.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre. A l'issue de cet essai, appliquer 1 couche directe.
- Pour ne pas nuire à la performance énergétique du revêtement, proscrire l'emploi des teintes foncées Y<35.
- Les performances énergétiques sont optimisées avec du **laurtherm primaire**.
- **En extérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 80% d'Humidité relative.**
- **En intérieur, ne pas appliquer par température inférieure à + 8°C et supérieure à + 35°C, en respectant un taux d'hygrométrie inférieur à 70% d'Humidité relative.**
- **Produit à mélanger avant utilisation.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Hygiène et sécurité :

Se reporter à la fiche de données sécurité disponible sur notre site www.theolaur.com ou sur demande et au texte figurant sur l'emballage conforme à la législation en vigueur.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

THEOLAUR Peintures


ZI-A – 5, rue René Cauche – 59139 NOYELLES LES SECLIN – Service technique : 03 61 26 54 96

Mail : contact@theolaur.com Web : www.theolaur.com

SAS au capital de 7 600 000 euros - SIREN : 401 971 015 – Code APE : 2030Z – N° intracommunautaire : FR 36 401 971 015

Annexe

Marquage CE de la déclaration de performance :

	Systèmes D2 - D3 ou I1 à I4 de protection de surface pour béton
	EN 1504-2
16	
EVCP : Système 4	
Compte tenu de la multiplicité d'emplois possibles de cette Impression , se reporter impérativement à la fiche descriptive du produit ou du système de finition.	
Consulter les DoP donnant les caractéristiques de chaque revêtement ou des systèmes concernés incorporant l'impression.	